

COMMUNE DE DESVRES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

LISTE DES DELIBERATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

Convocation du 7 avril 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site internet de la Ville de Desvres.

Publicité de la liste des délibérations : affichage à la porte de la Mairie et publication sur le site internet de la ville de Desvres le 20 avril 2026.

Présents : Marc DEMOLLIENS, Marylise THILLIEZ, Ludovic DUTRIAUX, Nathalie TELLIER, Anne DACHICOURT, Anne-Marie BAUDÉ, Véronique BALLY, Chantal TERNISIEN, Thierry RUFFIN, Stéphanie GRABARZ, Éric EECKOUT, Grégory DUFRENNE, Aurélie BRESSEL, Hérald TOUTAIN (arrivé à 19h09), Cathy BIENIOSZEK, Laurent PERRAULT, Cécile RICHEVAL, Martine GOURNAY-PRUD'HOMME (arrivée à 19h05), Jonathan HENNUYER.

Excusés : Bruno LEDUC, Rémy SOKI, Raymond LEJOSNE, Simon LEMAIRE, Cathy BIENIOSZEK, Jean-Luc MARCOTTE et Philippe PRUD'HOMME qui ont respectivement donné procuration Thierry RUFFIN, Véronique BALLY, Marc DEMOLLIENS, Nathalie TELLIER, Chantal TERNISIEN, Jonathan HENNUYER et Martine GOURNAY-PRUD'HOMME.

Absente : Justine PEUGNY

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Il a été, en conformité de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Mme Aurélie BRESSEL ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le dernier procès-verbal de la séance en date du 31 mars 2026 a été adopté à l'unanimité. Il sera signé sous 8 jours par le Président et la secrétaire élue et publié.

2026 – 4 – POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTE FINANCIER UNIQUE :

CFU 2025

Principal

	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	5 310 635,80	5 529 308,76	415 760,84	634 433,80
Investissement	1 673 496,17	1 225 869,86	884 102,79	436 476,48
Restes à réaliser	3 174 612,00	2 472 942,59		

Assainissement

	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	182 296,58	194 969,83	97 423,51	110 096,76
Investissement	151 414,71	146 501,60	425 579,81	420 666,70
Restes à réaliser	126 966,00	11 890,00		-115 076,00
Investissement après RAR 25				305 590,70

Eau	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	103 573,02	172 117,15	35 811,23	104 355,36
Investissement	857 676,54	166 186,10	1 247 292,93	555 802,49
Restes à réaliser	711 562,45	96 911,40		

Spanc	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	0,00	0,00	8 552,26	8 552,26
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00		

Lotissement Pré Roussel	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	1 918,92	10 314,55	2 499,58	10 895,21
Investissement	1 918,92	0,00	-262 023,08	-263 942,00
Restes à réaliser	0,00	0,00		

Lotissement route de Crémarest	Dépenses	Recettes	Soldes n-1	Résultats
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00		

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;
Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;*

*Monsieur le Maire ayant quitté la séance, par 20 voix « pour » et 4 abstentions, sous la présidence de Monsieur Ludovic DUTRIEAUX, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, après avoir délibéré : **approuve et adopte le Compte Financier Unique : Ville, Assainissement, Eau, Spanc, lotissement Pré Roussel et aménagement route de Crémarest.***

2026 – 4 – POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 :

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Principal	Résultat de l'exercice	Excédent	634 433,80
	Virement prévu (pour mémoire)		466 314,64
	Exécution du besoin de financement (1068)		265 192,93
	Affectation de l'excédent en fonctionnement		369 240,87

Assainissement	Résultat de l'exercice	Excédent	110 096,76
	Virement prévu (pour mémoire)		92 705,60
	Exécution du besoin de financement (1068)		5 000,00
	Affectation de l'excédent en fonctionnement		105 096,76

Eau	Résultat de l'exercice	<i>Excédent</i>	104 355,36
	Virement prévu (pour mémoire)		53 296,93
	Exécution du besoin de financement (1068)		58 848,56
	Affectation de l'excédent en fonctionnement		45 506,80

Spanc	Résultat de l'exercice	<i>Excédent</i>	8 552,26
	Virement prévu (pour mémoire)		0,00
	Exécution du besoin de financement (1068)		0,00
	Affectation de l'excédent en fonctionnement		8 552,26

Lotissement Pré Roussel	Résultat de l'exercice	<i>Excédent</i>	10 895,21
	Virement prévu (pour mémoire)		0,00
	Exécution du besoin de financement (1068)		0,00
	Affectation de l'excédent en fonctionnement		10 895,21

Lotissement route de Crémarest	Résultat de l'exercice	<i>Excédent</i>	0,00
	Virement prévu (pour mémoire)		0,00
	Exécution du besoin de financement (1068)		0,00
	Affectation de l'excédent en fonctionnement		0,00

Le Conseil Municipal, à main levée et par 22 voix « pour » et 4 abstentions :

- *Considérant la régularité des opérations ;*
- *Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;*
- *Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;*

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique 2025 commune, assainissement, eau, SPANC, lotissement Pré Roussel et aménagement route de Crémarest ;

- *Décide d'affecter les résultats 2025 comme indiqués ci-dessus.*

2026 – 4 – POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 – PRESENTATION DU RAPPORT :

Le Conseil Municipal prend connaissance du document support joint à la présente délibération.

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;

Le Conseil par 22 voix « pour » et 4 abstentions prend acte du rapport d'orientations budgétaires.

2026 – 4 – POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 – ADOPTION :

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 107 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1 ;

Considérant qu'il convient de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2026 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal ;

Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientation budgétaire 2026 de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées, des projets pluriannuels et de l'état de la dette, adopte à main levée et à l'unanimité, le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

La séance est levée à 20 heures et 8 minutes.